

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUILLET 2009**

**Délibération
n° 2009.07. 70.B**

**Fourniture des sacs
de collecte des
déchets ménagers et
assimilés - 2 lots -
modification de la
délibération 14B du
18 mars 2009**

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 juin 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**FOURNITURE DES SACS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - 2 LOTS -
MODIFICATION DE LA DELIBERATION 14B DU 18 MARS 2009**

Par délibération n°14.B du 18 mars 2009, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture des sacs de collecte des déchets ménagers et assimilés indiquant des quantités estimatives annuelles pour chaque type de sac et pour chaque volume.

Cependant, à l'occasion de l'analyse des risques professionnels liés aux métiers de la collecte, le poids de certains sacs collectés a été identifié comme étant à l'origine de nombreux désagréments professionnels.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, il a été proposé de supprimer la dotation en sacs de 100 et 130 litres pour le flux « OM » (ordures ménagères) aux particuliers.

Il convient donc de modifier la délibération mentionnée ci-dessus, afin de diminuer les quantités estimatives annuelles des sacs grand volume comme suit :

Lot 1 : fourniture de sacs opaques noirs pour les ordures ménagères

Quantité estimative annuelle :

- 110 litres : 30 000 (au lieu de 300 000)
- 130 litres : 10 000 (au lieu de 105 000)

Le montant estimatif est de 280 000 € TTC annuel.

Lot 2 : fourniture de sacs transparents jaunes pour les emballages et journaux, magazines et revues

Le montant estimatif est de 140 000 € TTC annuel.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction et patrimoine du 16 juin 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les modifications de la délibération 14.B du 18 mars 2009 relative à la fourniture de sacs de collecte des déchets ménagers et assimilés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 juillet 2009

Affiché le :

10 juillet 2009